



le Grenelle de la Mer

LEUCATE

Languedoc Roussillon

15 juin 2009

Grands témoins :

- Laurent LUCCHINI, président du groupe de travail de concertation nationale 4
- Patrice GUILLOTREAU, vice-président du groupe de travail de concertation nationale 2

Nombre estimé de participants : 600

Les débats sont animés par Gwenaëlle Moulins, journaliste.

I. Quelques éléments de contexte : du local au mondial

Alain Barcelo, rapporteur de l'atelier n°3, reconnaît d'emblée que « *placer la Méditerranée au cœur du Languedoc-Roussillon constitue un vrai défi* », cette région n'ayant pas une grande culture maritime. Claude Baland (Préfet de Région, et professeur d'histoire dans les années 70) explique ce constat, dans sa conclusion de la journée, par le fait que pendant des siècles, les Languedociens ont tourné le dos à la mer. La France ayant « *peu à peu perdu sa culture maritime* », Anne-Marie Charvet (Préfet de l'Aude) constate que seule une minorité de Français connaît véritablement la mer et ses enjeux. Pourtant, ne manque-t-elle pas de rappeler, la France constitue l'un des principaux acteurs maritimes dans le monde. Ainsi elle souhaite que le Grenelle de la mer permette à la France de se doter d'une politique de la mer et du littoral cohérente, et « *renoue avec une tradition ancienne d'être fière de son littoral.* »

Ce manque de culture maritime explique peut-être pourquoi les habitants de la Région n'ont que peu hésité, au fil des siècles, à exercer une pression croissante sur le littoral. Les participants aux ateliers et à la séance plénière s'entendent unanimement sur ce constat : les activités traditionnelles et nouvelles des Hommes, ainsi que l'urbanisation croissante ont un coût environnemental non négligeable sur le littoral – notamment ses étangs, comme le rappelle Abel Dumont de LR-NE. Cette pression est d'autant plus préoccupante, aux yeux de Claude Baland, que vu du ciel, le littoral languedocien paraît bien fragile.

Le troisième élément de contexte dépasse largement le cadre territorial de la Région puisque qu'il concerne le réchauffement climatique. Pour Jean-Marie Vidal, ce phénomène constitue une réalité d'ores et déjà perceptible puisque la température a progressé de respectivement 0,9 et 4°C dans le Golfe du Lion et à Chypre au cours des 34 dernières années ; en outre le niveau de la mer s'élève trois fois plus rapidement que dans les années 90. Jean-Marie Vidal ne cache pas que les conséquences de ces changements géoclimatiques seront d'autant plus grandes que les mesures d'adaptation seront prises tardivement. Cet avis est partagé par les participants de l'atelier n°1, pour lesquels l'intégration des incidences du changement climatique fait l'objet d'une large adhésion – aisément compréhensible, compte tenu de la sensibilité du Languedoc-Roussillon à ses effets.

II. Propositions : une diversité à l'image des problématiques et des enjeux

1. Adopter une approche globale de la mer

Laurent Lucchini apprécie que les quatre ateliers aient donné lieu à des échanges riches, portés par des participants animés par une véritable « *passion de la mer* ». En outre il constate que les résultats des ateliers ont laissé transparaître une certaine convergence avec ceux menés au niveau national. Les propositions formulées par les participants sont concrètes et, constate-t-il avec satisfaction, généralement orientées vers le Languedoc-Roussillon.

Il poursuit en expliquant que les problèmes de la gouvernance et de la mer étant particulièrement variés et complexes, la mise en cohérence de ces éléments constitue un défi redoutable. Un long travail reste donc à mener pour définir une véritable politique maritime intégrée de la France. De façon plus pragmatique et réaliste, le groupe de travail n°3 propose ainsi d'aborder cet enjeu de long terme en appréhendant de manière globale les problèmes de la mer, notamment en matière d'impact.

D'une manière générale, Michel Py (Maire de Leucate) appelle chacun à être digne de ceux qui ont légué ce patrimoine naturel, en faisant en sorte de « *protéger un pan essentiel de la Terre* ». Dans le même sens, Maryse Arditi (conseillère régionale) est convaincue qu'une meilleure protection de l'environnement appelle à agir avec une plus grande intelligence. De son côté, le groupe de travail n°1 appelle à « *ne pas faire table rase du passé* » et à intégrer l'existant pour formuler les propositions qui s'inscriront dans cette future approche globale de la mer. Enfin le groupe de travail n°2 est d'avis que ladite approche doit nécessairement s'inscrire dans une triple dimension (territoriale, transrégionale et transfrontalière).

2. Développer la connaissance

Une approche globale de la mer doit s'appuyer sur une connaissance plus approfondie du milieu marin. A cet égard, Anne-Marie Charvet fait part d'un constat pour le moins surprenant : le formidable réservoir de ressources et de biodiversité que constitue la mer est moins cartographié que la surface de la lune !

Pour pallier ce manque de connaissance, le groupe de travail n°3 propose de réaliser un inventaire permanent et dynamique de la biodiversité. Les participants de l'atelier n°1 suggèrent, de façon plus générale, de rapprocher la recherche et les acteurs de terrain, tant pour soutenir les actions de recherche que pour alimenter les réflexions sur le développement local. La réduction des moyens financiers en recherche fondamentale pouvant se traduire par une perte de savoirs, il leur paraît nécessaire que des moyens soient alloués pour assurer un meilleur transfert de connaissance. En outre travailler à l'échelle euro-méditerranéenne dans le domaine de la recherche leur semble pertinent. Enfin plusieurs participants à cet atelier ont mis l'accent sur la nécessité d'intégrer la dimension sociale et les dynamiques de l'occupation humaine aux travaux de recherche.

De son côté, le groupe de travail n°2 souhaiterait voir se développer un réseau scientifique actif en Région, en interaction avec l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de la mer. En outre il suggère de développer et partager les outils existants en matière d'acquisition et de partage de connaissance, par le biais notamment d'un observatoire.

Enfin le groupe de travail n°3 est d'avis qu'une plus grande connaissance du patrimoine permettrait de mieux le valoriser.

3. Définir une nouvelle gouvernance

Thème central et récurrent de cette journée, la gouvernance – explique François Féral, professeur du département de droit de l'Université de Perpignan, et rapporteur de l'atelier n°4 – invite à des modes de gestion influant sur les comportements sans pour autant être autoritaire. A travers plusieurs thèmes clés (transport maritime, pêche, aménagement du littoral, protection des espaces et du milieu marin), ce groupe de travail a formulé plusieurs revendications importantes pour définir une nouvelle gouvernance. Celle-ci passe, selon lui, par un renforcement du bon rôle de l'Etat – pour qu'il soit très actif dans le concert international et européen pour une meilleure gouvernance de la Méditerranée –, par la définition d'une stratégie maritime nationale et par l'élaboration de nouvelles voies de concertation.

Florence Galetti (juriste à l'IRD) ne manque alors pas de faire remarquer que la définition d'une nouvelle gouvernance ne saurait faire abstraction du contexte dans lequel elle s'inscrit. Ainsi elle regrette que les discussions menées au sein de l'atelier n°4 aient peu porté sur la notion d'urgence écologique, qui conduit à modifier en profondeur les comportements et les raisonnements. En matière de gouvernance, deux

chemins sont, selon elle, proposés : la création d'une politique maritime intégrée – impliquant forcément une centralisation des décisions – et la coordination générale. Compte tenu de la multiplicité des acteurs, cette seconde voie pose question, si elle n'est pas complétée par de l'autoritarisme. Dans le présent contexte du réchauffement climatique – aux perspectives douloureuses –, le choix d'un système de recentralisation/autorité ou de coordination revêt un enjeu considérable.

A propos de la stratégie maritime nationale, des fonctionnaires participant à l'atelier n°4 demandent une meilleure coordination et un affichage plus déterminé de l'Etat à mettre en place un véritable contrôle, et insistent sur le fait que les réglementations existantes ne sont pas appliquées. Pour autant, ils soulignent l'importance de la déclinaison locale de la stratégie nationale.

Ainsi François Féral constate que le groupe de travail n°4 appelle, « *non pas à un plus d'Etat, mais à un mieux d'Etat* ». Une amplification du Préfet Maritime est donc demandée pour que celui-ci puisse coordonner de façon plus autoritaire son service d'Etat. De même, les participants n'appellent pas à davantage de réglementation, mais à sa meilleure application. Entendant cette demande et s'interrogeant sur l'efficacité budgétaire des moyens employés, un pilote maritime du port de Sète suggère une mise en commun des moyens d'action de l'Etat en mer. Yann Tainguy fait alors savoir qu'il apprécierait d'exercer sa fonction de Préfet Maritime de la Méditerranée avec davantage de moyens. Toutefois il rappelle que l'émiettement des moyens est le fruit de l'Histoire française.

A propos des réglementations maritimes, le groupe de travail n°2 suggère que des mesures soient prises pour gagner en lisibilité et en application, sans chercher à obligatoirement les simplifier. Rapportant les échanges de l'atelier n°3, Alain Barcelo fait cependant remarquer que la sécurité en mer passe moins par une réglementation strictement appliquée que par une adhésion aux bonnes pratiques maritimes.

Pour sa part, le groupe de travail n°2 estime qu'il serait judicieux de créer une compétence juridique de gestion des ressources sur l'ensemble du territoire concerné du Languedoc-Roussillon, en étendant par exemple la compétence juridique au-delà des 12 milles marins. Dans le même sens, le groupe de travail n°3 suggère de renforcer les aires maritimes protégées, afin que tous les acteurs concernés partagent une approche commune de la protection de la mer.

De son côté, Marie Pierre Gizegou (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines du Ministère de la Culture) fait remarquer que la réglementation crée parfois des vides juridiques. Ainsi elle s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour que les épaves historiques de la haute mer, considérées comme des biens culturels maritimes, ne soient plus pillées. Elle rappelle à cet égard que la convention de l'UNESCO de 2001, non ratifiée par la France, prévoit une protection des épaves en Zone Economique Exclusive (ZEE).

Alain Degage (Institut d'Administration des Entreprises de Perpignan) explique que dans le cadre particulier de la Méditerranée, il n'y a pas législation protectrice au-delà de la zone des 12 milles. Pour que celle-ci puisse s'appliquer, un accord bilatéral ou multilatéral est donc nécessaire. Selon François Féral, ce sujet pose directement la question du niveau pertinent d'intervention, puisqu'il appelle à une intervention diplomatique de l'Etat.

Comme l'a expliqué le groupe de travail n°4, la mise en place d'une nouvelle gouvernance passe par l'adoption de nouvelles pratiques de concertation. Le groupe de travail n°2 suggère ainsi de favoriser la contribution de tous les acteurs, de mieux dimensionner les moyens humains et financiers aux enjeux, et de progresser en matière de restitution et d'échange d'informations. En outre il lui paraît nécessaire de progresser dans la concertation préalable devant se structurer dans un schéma régional concernant l'ensemble des ressources/activités.

De son côté, M. Delalande (acteur dans une association d'éducation à l'environnement) suggère de lancer une réflexion sur de nouveaux modes de concertation / proposition / décision impliquant l'ensemble des acteurs, y compris les citoyens.

Si la question du juste équilibre entre le débat de spécialistes et le débat ouvert à tous n'a pas, selon Yves Compain, de véritable réponse, il paraît nécessaire, aux yeux de ce dernier, d'améliorer la concertation, en permettant à tous ceux qui s'intéressent à la mer d'accéder aux débats, voire à la décision.

Le groupe de travail n°1 rappelle que la mise en œuvre d'un développement durable passe par une meilleure association de l'ensemble des acteurs socio-économiques. Dans le même sens, le groupe de travail n°4 estime que les collectivités locales et les acteurs doivent être intégrés dans le processus de concertation. Il ne réclame pas plus d'instances de concertation, mais souhaite que celle-ci soit utile et menée suffisamment en amont pour que les acteurs puissent participer à la décision. Les participants demandent en outre une nouvelle répartition des compétences pour que le processus de concertation modifie les comportements et l'implication des acteurs.

Observant au quotidien que le diagnostic ne fait généralement pas consensus entre les acteurs concernés – contrairement à ce que laissent transparaître les débats de cette réunion publique –, Claude Baland appelle à une multiplication des espaces de discussion et de concertation entre les acteurs. Il espère ainsi que chacun cessera de fonctionner uniquement selon sa propre logique d'intérêt et d'utilisation, sans véritablement prendre en compte la réalité des risques et des phénomènes.

4. Informer, sensibiliser, communiquer et éduquer : des marges de progrès à exploiter

Bernard Lagarigue (journaliste) regrette que les nombreuses revues consacrées à la mer et l'émission télévisée Thalassa relaient peu d'informations sur le littoral français. Ainsi il apprécierait que soient publiés et diffusés des reportages décrivant la relation entre les Hommes et la mer.

Le groupe de travail n°3 constate qu'une stratégie cohérente de communication sur la mer fait défaut, notamment à l'égard du grand public. Ainsi il suggère une mise en alerte et une coopération des médias, ainsi que la création d'une Maison régionale de la Mer. Dans le même sens, le groupe de travail n°2 appelle à innover pour mieux communiquer.

Le groupe de travail n°3 propose la mise en place d'une structure chargée d'animer un portail d'informations partagées. Il suggère en outre de rendre plus attractifs les métiers de la mer en faisant en sorte qu'une synthèse d'informations les concernant soit diffusée. De plus il estime que le développement de l'activité de pescatourisme (embarquement de publics sur un bateau de pêche) favoriserait l'intérêt du grand public pour la mer.

François Féral propose, pour sa part, que des moyens soient alloués aux associations pour que des actions d'éducation et de sensibilisation à la mer puissent être conçues et mises en œuvre. Plus généralement il estime que l'éducation et la concertation constituent un volet alternatif à « *une réglementation difficile à appliquer, méconnue, et n'ayant pas toujours l'efficacité attendue* ».

III. Réactions et avis aux propositions des groupes de travail

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Rapporteurs : Jean-Jacques Taillade, Directeur adjoint du Syndicat Mixte du Bassin de Thau, et Gérard Valère, Directeur Régional de l'Équipement Languedoc-Roussillon

Gérard Valère explique que les participants à cet atelier ont été invités à s'exprimer sur les cinq ambitions du groupe national n°1. S'agissant de la gouvernance, les participants ont fortement adhéré au concept de travail par bassin hydrographique du littoral et de la mer. Néanmoins, certains se sont interrogés sur l'intérêt de créer de nouveaux outils, en appelant plutôt à une meilleure coordination des outils existants. La généralisation de la coordination par un Préfet ou Sous-préfet littoral a donné lieu à un plébiscite. S'agissant du Languedoc-Roussillon, il a été suggéré de rechercher une gouvernance au niveau de la Méditerranée dans son ensemble.

En matière de connaissance, les propositions suivantes ont été formulées :

- rapprocher la recherche des gestionnaires et les acteurs de terrain ;
- allouer des moyens au transfert de connaissance ;
- travailler à l'échelle euro-méditerranéenne dans le domaine de la recherche ;
- intégrer la dimension sociale et les dynamiques de l'occupation humaine aux travaux de recherche.

Dans le domaine de la protection, l'intégration des incidences du changement climatique a fait l'objet d'une large adhésion, le Languedoc-Roussillon étant particulièrement sensible à ses effets. En outre il a été suggéré de prendre en compte l'histoire et l'existant, dans la mesure où le recul stratégique n'était pas forcément la meilleure option. Enfin un débat fourni a porté sur la démostriction.

Sur le thème de l'aménagement, a été soulignée la nécessité de bien utiliser les outils existants (SCOT, volet maritime), notamment dans le cadre d'une conduite intégrée. Pour ne pas ajouter de niveau supplémentaire au millefeuille administratif de gestion du territoire, il n'a pas été suggéré de créer de nouveaux périmètres. La pression démographique en Languedoc-Roussillon étant particulièrement forte, des discussions ont porté sur les actions à mener pour mieux la maîtriser.

En matière de développement durable, il a été demandé de mieux associer l'ensemble des acteurs socio-économiques. En outre il a suggéré de ne pas faire table rase du passé et d'intégrer l'existant pour formuler les futures propositions.

Les participants sont invités à s'exprimer.

Maryse Arditi (conseillère régionale) estime qu'une plus grande protection de l'environnement appelle à agir plus intelligemment, notamment en matière de démoustication.

Abel Dumont (LR-NE) suggère que les étangs littoraux fassent l'objet de mesures de protection plus efficaces pour éviter une artificialisation excessive. Une croissance démographique nulle n'étant pas réaliste, Jean-selon Jacques Taillade considère que la construction de barrières autour de la Région n'est pas envisageable.

M. Lopez (Vice-président de la compagnie régionale des commissaires enquêteurs) estime que la réduction annoncée du nombre d'enquêtes publiques dans les installations classées (ICPE) n'est pas de nature à mieux protéger l'environnement. Selon Mauricette Steinfeldier (Directrice régionale de l'environnement), la réduction du nombre d'enquêtes publiques n'est pas à l'ordre du jour. Toutefois elle explique qu'un troisième régime, entre le régime d'autorisation et le régime de déclaration des ICPE, est en préparation.

Enfin Christian Chaboud (économiste à l'IRD) suggère d'engager une réflexion sur la vulnérabilité du modèle d'urbanisation sur le littoral, dans la perspective du réchauffement climatique.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Rapporteur : Renaud De La Grandrive, Directeur de l'Association de Défense de l'Environnement et la Nature des Pays d'Agde, et Jean-Luc Desforges.

Jean-Luc Desforges explique tout d'abord que l'atelier a été l'occasion d'examiner les idées forces retenues à l'échelle nationale, et de les confronter à la dimension régionale. Renaud De La Grandrive précise que les huit thématiques définies au niveau national ont été abordées de façon transversale lors de l'atelier qui a réuni une grande diversité des participants. D'une manière générale il constate que ces derniers ont affiché une réelle prise de conscience globale sur un constat largement partagé.

La dimension territoriale s'impose pour le Languedoc-Roussillon, et ce des lagunes aux eaux internationales. En outre une logique transrégionale et transfrontalière doit s'appliquer. Le constat a été fait d'une grande multiplicité de ressources, d'acteurs, d'activités et d'expériences acquises dans la gestion intégrée. L'ambition d'enjeux à moyen ou long terme doit être accompagnée de la résolution pragmatique de problèmes en suspens parfois ponctuels ou à petite échelle. Le Languedoc-Roussillon possède des atouts et se déclare donc moteur et acteur pour développer les objectifs de ce groupe n°2.

La richesse des connaissances existantes est réelle. Toutefois il apparaît nécessaire de mettre en cohérence le diagnostic et la prise de décision, de développer et partager les outils existants (ex : Observatoire), de favoriser la contribution de tous les acteurs, de mieux dimensionner les moyens humains et financiers aux enjeux, et de progresser en matière de restitution et d'échange d'informations.

Par ailleurs le groupe de travail a formulé les propositions suivantes :

- créer une compétence juridique de gestion des ressources sur l'ensemble du territoire concerné du Languedoc-Roussillon ;
- gagner en lisibilité et en application pour les réglementations maritimes – sans pour autant obligatoirement la simplifier ;
- participer aux dynamiques nationales impulsées, en partenaire ou en client ;
- veiller à la continuité dans les modes d'évaluation et de décision de gestion et d'aménagement ;
- conserver l'entité bio-géographique du golfe du Lion ;
- développer un réseau scientifique actif en Région, en interaction avec l'ensemble des acteurs ;
- progresser dans la concertation préalable devant se structurer dans un schéma régional concernant l'ensemble des ressources/activités ;
- développer l'innovation (pratiques et usage, mode de communication).

Les participants sont invités à s'exprimer.

Bernard Coursière appelle à la prise de mesure pour éviter la multiplication des plaques de polluant à la surface de l'eau. Paul Gasengel s'interroge sur la notion de démocratie, ainsi que le mode de gestion des déchets de certains vacanciers. Une participante constate que la Méditerranée s'apparente à un véritable dépotoir et demande que la loi sur le littoral soit étendue à tous les bassins versants. M. Lose (secrétaire général du Syndicat des carrières et matériaux) se déclare défavorable au fait de dissocier les porteurs de

projets de la conduite et du financement des études d'impact. Enfin Christian Chaboud (économiste à l'IRD) souligne l'importance du risque écotoxicologique lié à la consommation de poissons.

3. La mer, une passion à partager

Rapporteurs : Alain Barcelo, délégué de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, et Jean-Marie Vidal, navigateur à voile.

Placer la Méditerranée au cœur du Languedoc-Roussillon constitue un vrai défi, dans la mesure où cette région n'a pas une grande culture maritime. S'appuyant sur l'inventaire des compétences disponibles et leur richesse, les participants ont appelé à leur mise en réseau, doublée de la mise en place d'une structure chargée d'animer un portail d'informations partagées.

La réflexion a ensuite porté sur les notions de communication et de sensibilisation. S'agissant de la première, le groupe de travail constate qu'une stratégie cohérente fait défaut, notamment à l'égard du grand public. Il suggère donc une mise en alerte et une coopération des médias, ainsi que la création d'une Maison Régionale de la Mer.

Par ailleurs le groupe de travail propose de valoriser les métiers de la mer en diffusant une synthèse d'informations les concernant. Pour que le grand public s'intéresse davantage à la mer, il a été suggéré de développer l'activité de pescatourisme (embarquement de publics sur un bateau de pêche).

Le développement durable de la mer passe par une sécurité durable, qui revêt deux aspects : la sécurité des personnes travaillant avec la mer, et la sécurité collective des usagers – de plus en plus nombreux et divers. Le groupe de travail est d'avis que la sécurité en mer passe moins par une réglementation strictement appliquée que par une adhésion aux bonnes pratiques maritimes.

Par ailleurs le groupe de travail a formulé les propositions suivantes :

- appréhender de manière globale les problèmes de la mer, notamment en matière d'impact ;
- renforcer les aires maritimes protégées ;
- réaliser un inventaire permanent et dynamique de la biodiversité ;
- valoriser le patrimoine maritime.

Les participants sont invités à s'exprimer.

Bernard Lagarigue (journaliste) suggère que davantage de reportages décrivant la relation entre les Hommes et la mer soient diffusés à la télévision. Par ailleurs il constate que le Languedoc-Roussillon a totalement oublié son passé maritime.

Henri Gronzio rappelle que la France ne produit que 20 % de sa consommation de poissons, alors qu'une partie de sa production est rejetée en mer, car elle est trop chère.

Un participant s'interroge sur la prise en compte du réchauffement climatique – et de la montée des eaux – dans la réglementation. Le réchauffement climatique étant une réalité d'ores et déjà perceptible, Jean-Marie Vidal estime que ses conséquences seront d'autant plus grandes que les mesures d'adaptation seront mises en place tardivement.

Selon Michel Tudesq, un renouvellement intelligent de la pêche passe par l'utilisation de bateaux qui pêchent mieux et qui sont plus rentables. D'une manière générale il estime que les professionnels de la mer doivent occuper davantage les espaces, car ils jouent un véritable rôle de protection de l'environnement.

Marie-Thérèse Robert constate que l'urbanisation très près des bords de mer se poursuit, et s'interroge sur les mesures prises pour limiter cette pratique. Gérard Valère rappelle que la loi Littoral de 1986 stipule qu'il est interdit de construire, dans les zones non construites, sur la bande des 100 mètres longeant le littoral. Il ajoute qu'une doctrine a été promulguée par le Préfet de Région pour la prise en compte du risque de submersion marine. Celui-ci ayant été récemment réévalué dans le Languedoc-Roussillon, la zone constructible a été reculée à l'intérieur des terres.

Florence Galetti (juriste à l'IRD) constate que les discussions menées au sein de l'atelier n°4 ont pu porter sur la notion d'urgence écologique. Or celle-ci conduit à modifier les comportements et les raisonnements – notamment juridiques. En matière de gouvernance, deux chemins sont, selon elle, proposés : la création d'une politique maritime intégrée – impliquant forcément une centralisation des décisions – et la coordination générale. Dans le présent contexte d'urgence écologique – et ses perspectives douloureuses –, le choix d'un système de recentralisation/autorité ou de coordination revêt un enjeu considérable.

Marie Gravet (Greenpeace 66) s'étonne que la question de l'impact du chalutage de fond n'ait pas été abordée dans l'atelier n°2. Selon Renaud Dupuy De La Grandrive, l'impact systématique du chalutage n'a pas été scientifiquement démontré. Henri Gronzio ajoute que l'essentiel du chalutage se pratique sur le plateau continental, et ne perturbe donc que la couche de sédiment. Selon un représentant de l'IFREMER, le chalutage a des effets catastrophiques sur les espèces profondes dans de nombreuses parties du monde.

4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations

Rapporteurs : François Féral, professeur du département de droit de l'Université de Perpignan, et Mathieu Dausset, Division des Actions de l'Etat en Mer à la Préfecture Maritime de la Méditerranée.

Cet atelier a permis aux participants de s'interroger les notions de régulation et de gouvernance. La réflexion s'est poursuivie sur les niveaux pertinents de la gouvernance, à travers les thèmes suivants :

- le transport maritime ;
- la pêche ;
- l'aménagement du littoral ;
- la protection des espaces et du milieu marin.

Ces thèmes ont permis de mettre en avant plusieurs revendications.

- **renforcer le bon rôle de l'Etat**

Les participants à cet atelier demandent que l'Etat soit très actif dans le concert international et européen pour une meilleure gouvernance dans la Méditerranée en commençant par une meilleure application des réglementations. En outre le groupe de travail a souscrit au principe d'une stratégie maritime nationale, définie par l'Etat et déclinée au niveau local à travers de futures instances de concertation.

- **définir une stratégie maritime nationale**

S'agissant de l'organisation actuelle de l'autorité étatique dans le domaine maritime, des participants fonctionnaires ont demandé une meilleure coordination et un affichage plus déterminé de l'Etat à mettre en place un véritable contrôle, et ont insisté sur le fait que les réglementations existantes n'étaient pas appliquées. Pour autant l'importance de la déclinaison locale de la stratégie a été soulignée.

- **inventer de nouvelles voies de concertation**

Les collectivités locales et les acteurs doivent être intégrés dans un processus de concertation. Le groupe de travail ne réclame pas plus de réglementation, mais que celle-ci soit mieux appliquée. De même, il ne réclame pas plus d'instances de concertation, mais que celle-ci soit utile et menée suffisamment en amont pour que les acteurs puissent participer à la décision. Les acteurs ont en outre demandé une nouvelle répartition des compétences pour que le processus de concertation modifie les comportements et l'implication des acteurs.

Les participants sont invités à s'exprimer.

Un pilote maritime du port de Sète suggère une mise en commun des moyens d'action de l'Etat en mer, pour une meilleure efficacité budgétaire et une plus grande application de la réglementation en vigueur. Yann Tainguy fait savoir qu'il apprécierait volontiers d'exercer sa fonction de Préfet Maritime de la Méditerranée avec davantage de moyens ! Il ajoute que l'émiettement des moyens est le fruit d'une longue histoire, et rappelle que le pouvoir de coordination centrale exercé par le Préfet Maritime n'a pas d'équivalent dans de nombreux pays européens. François Féral précise que les participants fonctionnaires ont appelé à une amplification du rôle du Préfet Maritime en matière de police afin qu'il puisse coordonner de façon plus autoritaire son service d'Etat.

M. Delalande (acteur dans une association d'éducation à l'environnement) appelle à la conduite d'une réflexion sur de nouveaux modes de concertation / proposition / décision impliquant l'ensemble des acteurs, y compris les citoyens. Selon Yves Compain, la question du juste équilibre entre le débat de spécialistes et le débat ouvert à tous n'a pas de véritable réponse. Cependant il lui paraît nécessaire d'améliorer la concertation, en permettant à tous ceux qui s'intéressent à la mer d'accéder aux débats, voire à la décision. François Féral propose, pour sa part, que des moyens soient alloués aux associations pour des actions d'éducation et de sensibilisation à la mer puissent être conçues et mises en œuvre. Plus généralement il estime que l'éducation et la concertation constituent un volet alternatif à la réglementation.

Jacques Denis (IFREMER de Toulon) constate que le protocole GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) n'a pas été cité par les rapporteurs. Mathieu Dausset précise que l'importance dudit protocole a été soulignée lors de l'atelier. Laurent Lucchini rappelle que ce protocole a été longuement débattu dans le groupe national n°4.

Marie Pierre Gizegou (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines du Ministère de la Culture) s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour que les épaves historiques de la haute mer, considérées comme des biens culturels maritimes, ne soient plus pillées, faute de cadre juridique. Elle rappelle à cet égard que la convention de l'UNESCO de 2001, non ratifiée par la France, prévoit une protection des épaves en Zone Economique Exclusive (ZEE).

Alain Degage (Institut d'Administration des Entreprises de Perpignan) explique que dans le cadre particulier de la Méditerranée, il n'y a pas législation protectrice au-delà de la zone des 12 milles. Pour que celle-ci puisse s'appliquer, un accord bilatéral ou multilatéral est nécessaire. Selon François Féral, ce sujet pose directement la question du niveau pertinent d'intervention, puisqu'il appelle à une intervention diplomatique de l'Etat.